B53 - PANNEAU DE SORTIE D'UNE ZONE DE RENCONTRE
Référence : 00112



RESUME

Le panneau de signalisation B53 informe la sortie d'une zone de rencontre.

Il est sous la forme d'un carré à fond bleu bordé d'un listel blanc, avec au centre trois pictogrammes (un piéton, un cycliste et un véhicule), ainsi qu'un logo de limitation de vitesse dessiné en bas du panneau B53. Le panneau est barré par un trait rouge pour indiquer la fin d'interdiction de dépasser les 20 km/h dans cette zone.

Le panneau se fixe sur un poteau ou un mur. Les rails vissés au dos du panneau permettent aux brides de venir se glisser dans les rails et de ce fait, fixer le panneau au poteau.

Pour les "dos laqués", précisez-nous le RAL de votre choix.

Les points forts :

- Conforme à la norme
- Fixation simple grâce aux rails de fixation
- Ultra-résistant
- Fabriqué en France
- Anti-rouille



DECLINAISONS

Taille	Classe	Type de dos
500 x 500 mm (2 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos brut

700 x 700 mm (2 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos brut
700 x 700 mm (2 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos brut
900 x 900 mm (3 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos brut
900 x 900 mm (3 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos brut
350 x 350 mm (2 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos brut
350 x 350 mm (2 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos brut
1050 x 1050 mm (3 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos brut
1050 x 1050 mm (3 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos brut
350 x 350 mm (2 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos laqué
350 x 350 mm (2 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos laqué
500 x 500 mm (2 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos laqué
500 x 500 mm (2 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos laqué
700 x 700 mm (2 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos laqué
700 x 700 mm (2 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos laqué
900 x 900 mm (3 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos laqué
900 x 900 mm (3 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos laqué
1050 x 1050 mm (3 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos laqué
1050 x 1050 mm (3 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos laqué
500 x 500 mm (2 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos brut

DESCRIPTION

DESCRIPTION DU PANNEAU B53

Le panneau B53 est un panneau qui signale une sortie de zone de rencontre.

Le panneau de signalisation B53 est un panneau de position.

L’installation de ces panneaux au niveau des sorties de zones de rencontre est obligatoire uniquement si la voie repasse à 50 km/h. Dans le cas où l’usager ferait directement son entrée dans une autre zone de circulation bénéficiant de règles spécifiques, alors c’est le panneau associé à cette zone qui devra être installé. Ainsi, le panneau de sortie de zone de rencontre pourra être remplacé par :

- un panneau de type B30 d’entrée dans une zone 30
- un panneau de type B54 d’entrée dans une aire piétonne
- un panneau de type EB20 de sortie d’agglomération

Pour les panneaux avec dos laqués, veuillez, nous indiquez la couleur du RAL de votre choix dans le champ de

personnalisation.

Les panneaux sont aussi disponibles dans tous les RAL ainsi qu'avec dos fermés (avec ou sans laquage). Demandez-nous un devis.

COMMENT INSTALLER LE PANNEAU SORTIE DE ZONE DE RENCONTRE ?

C'est l'article 68-20 de l'instruction ministérielle sur la signalisation routière qui encadre l'implantation du panneau de signalisation B53. Pour annoncer une entrée de zone, il faut utiliser le panneau de signalisation B52.

La sortie de zone de rencontre est définie conformément aux articles R110-2 et R411-3-1 du Code de la route. C'est un espace alloué à tous les utilisateurs : cyclistes, piétons, véhicules, etc.

Il n'y a pas de pied sur un panneau permanent, il est fixé sur un poteau ou un mur grâce aux rails installés au dos du panneau. Les rails vissés au dos du panneau permettront aux brides de venir se glisser dans les rails et, de ce fait, fixer le panneau au poteau.

Il faut prévoir une bride par nombre de rails. Pour fixer le panneau à un poteau, il vous faut prévoir de commander :

- 2 brides de fixation pour les panneaux de taille 350 mm à 700 mm, car ils possèdent 2 rails de fixation
- 3 brides de fixation pour les panneaux de taille 900 mm et 1150 mm comme ils possèdent 3 rails de fixation

Le poteau peut être fixé de différentes façons :

- Par scellement chimique : Commencez par creuser un trou au sol afin d'accueillir environ 50 cm du poteau. Ensuite, il faut couler un mortier à prise rapide dans le trou et y installer le poteau (directement dans le plot en

béton). Les dimensions du plot varient en fonction de la nature du sol et du poteau à sceller.
- Sur platine : accessoire de fixation pour tout type de poteau (plaque métallique trouée et soudée à un tube utilisé pour recevoir le panneau). Les fourreaux à platine (ou les platines) doivent être fixés sur la dalle de béton grâce à des vis ou un tirefond. Sur un sol bitume ou meuble, il faut prévoir sous chaque platine, une dalle en béton pour éviter qu'avec la chaleur, le bitume se déforme et provoque une légère détérioration de votre installation. Sur un sol en béton, il faut que la chape ait une épaisseur supérieure à 15 cm pour fixer la platine.
- Par fourreau : tube qu'il faut glisser dans le ciment afin de rendre amovible le poteau qui y sera installé.

Retrouvez notre tuto sur l'installation des panneaux de signalisation.

Vous pouvez implanter un thermocollé piéton, cycliste et automobile.

CARACTÉRISTIQUES DU PANNEAU B53 SORTIE D'UNE ZONE DE RENCONTRE

- Matériau : aluminium très léger
- Système de fixation via des rails fixés au dos (2 ou 3 rails selon la taille)
- Faible impact environnemental et parfaite intégration dans son environnement
- Respect des normes en vigueur (en France et en Europe)

Les différents types de dos :

- Dos laqué : laquage de couleur
- Dos brut : basique de couleur aluminium

Les différentes dimensions :

- Miniature : 350 x 350 mm (2 rails au dos)
- Petite : 500 x 500 mm (2 rails au dos)
- Normale : 700 x 700 mm (2 rails au dos)
- Grande : 900 x 900 mm (3 rails au dos)
- Très grande : 1050 x 1050 mm (3 rails au dos)

Pour en savoir plus, consultez notre article de blog pour choisir la dimension de son panneau routier.

Les différentes classes :

- Classe 1 - réflectrice petite intensité, pour les voies privées : visibilité jusqu'à 100 mètres (7 ans de durée de vie minimum)
- Classe 2 - réflectrice haute intensité, pour les voies publiques : visibilité jusqu'à 250 mètres (10 ans de durée de vie minimum)

Pour vous aider à choisir, référez-vous à notre article sur la classe des panneaux implantés sur voie publique.